

DELIBERATION N°56/2018

Le **Mardi 19 juin 2018** à 10h00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 8/06/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	X			ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 17 2 5
TOTAL VOTANTS 20
TOTAL VOIX 25

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL56-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

DELIBERATION N°56/2018

Objet : AUTORISATION EMPRUNT

Philippe Pourchet rappelle aux membres du conseil d'administration que l'EPFL est très peu endetté, et ce, avec un stock avoisinant les 43 M€ (document remis sur table). Il rappelle également les engagements à solder entre octobre 2018 et janvier 2019. Pour autant, l'EPFL doit mobiliser des fonds afin d'assurer la rotation des stocks.

L'offre de la Caisse d'Epargne propose une ligne de trésorerie à hauteur de 2 millions d'euros aux conditions suivantes :

Montant : 2 000 000 €

Durée maximale : 6 mois

Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360) : EONIA + marge de 0.55 % (seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)

Process de traitement : tirage : - crédit d'office
remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office

Commission d'engagement : 0.10 % prélevée une seule fois

Commission de non utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- **Autorise cette ligne de trésorerie à hauteur d'un montant maximum de 2 000 000 € pour une durée maximale de 6 mois**
- **Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne**
- **Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.**

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Le 21/06/2018
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL56-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018